



## Mouvement des Entreprises de France MEDEF Nouvelle-Aquitaine

Madame Laurence VERSAILLE  
Présidente  
COMPAGNIE REGIONALE  
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
28, rue Ferrere  
BP 30080  
33025 BORDEAUX CEDEX

Bordeaux, le 20 avril 2018  
N/Réf. : SG/JD/VR/18-11

Madame la Présidente,

Le sujet du rôle des CAC dans les petites entreprises et des évolutions susceptibles d'intervenir dans le cadre du PACTE et de la mission IGF commanditée par la Chancellerie et le Ministère des finances a fait l'objet d'une étroite concertation entre la CNCC et le Medef National.

Afin de préparer sa position sur les questions soulevées par la mission, le MEDEF a sollicité l'ensemble du réseau en décembre dernier. Les principaux axes de la position ont été présentés par Michel Guilbaud, Directeur Général du MEDEF, au Président de la CNCC.

Lors de son audition par la mission IGF, le MEDEF a pu rappeler sa vision très positive du rôle des CAC, pour la solidité du tissu économique et en tant que tiers de confiance des dirigeants d'entreprises, notamment pour les accompagner dans leur développement, ainsi que le travail étroit de concertation mené avec la profession sur de nombreux aspects de la mission CAC.

Sur la partie relative aux petites entreprises, il a été indiqué que les PME, lorsqu'on les interroge sur les seuils actuels, reconnaissent l'intérêt et la qualité de l'audit mais pointent l'absence de justification à des seuils hétérogènes en fonction des formes juridiques, comme c'est le cas aujourd'hui, et sont donc en faveur d'une harmonisation par le haut.

Plus l'entité est petite, moins le rapport coût / bénéfice est considéré comme justifié, amenant les PME à favoriser un rehaussement des seuils, qui pourraient être fixés à un niveau intermédiaire entre les seuils actuels et les seuils européens. Le MEDEF a souligné, à cet égard, que cette position reflète uniquement la vision des petites entreprises, sans préjuger des effets induits sur la profession, cette dernière étant la mieux à même d'éclairer la mission sur cet aspect.

Un autre levier d'action consiste à réduire le coût de la mission. C'est un axe d'amélioration sur lequel la CNCC et le MEDEF ont travaillé en concertation depuis une dizaine d'années, notamment dans le cadre de la norme Petite Entreprise. Les marges de manœuvre en la matière paraissent aujourd'hui assez restreintes, compte tenu de l'unicité de la notion de certification et des coûts incompressibles liés à l'application des normes que cela implique.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de ma considération distinguée.

Christophe FAUVEL  
Président



**Maison de l'Entreprise**